

BRÈVE
ÉCONOMIQUE

VOTRE EXPERT



Sobriété énergétique : le gouvernement dévoile son plan

Le gouvernement a dévoilé jeudi dernier son plan de sobriété énergétique afin de prévenir les risques de pénurie cet hiver en France.

Ce plan prévoit des mesures de nature à réduire la consommation d'énergie de tous les secteurs de l'économie ainsi que des particuliers.

L'objectif du gouvernement est de réduire la consommation de 10% d'ici deux ans.

Consultez le plan de sobriété ici

Volet entreprise

Le gouvernement appelle chaque entreprise à accomplir des actions dans le but de réduire leur consommation d'énergie. En contrepartie elles seront aidées pour déployer ces mesures.

- ❖ **Consultez les mesures simples et opérationnelles**, applicables à très court terme, **incluses dans le plan de sobriété** :
 - **15 actions concrètes** à mettre en œuvre incluses dans le plan de sobriété (p. 20 et 21),
 - **Les engagements pris par le gouvernement pour consommer moins d'énergie dans tous les bâtiments** (P12 et 13).

Consultez la fiche ADEME ici

« Faire des économies d'énergie dans les entreprises » ;

Pour plus de conseil, allez sur agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises



**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - www.capeb.fr/morbihan



BRÈVE ÉCONOMIQUE

VOTRE EXPERT



Sobriété énergétique : le gouvernement dévoile son plan

Focus sur quelques mesures issues du plan

Baisser la température du chauffage et de l'eau chaude

Parmi les mesures principales dévoilées par le gouvernement : maîtriser le chauffage dans les bureaux. Une température de 19°C maximale que les "acteurs s'engagent à mieux faire connaître et appliquer". La nuit, il est conseillé d'abaisser à 16°C et jusqu'à 8°C lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours. Le gouvernement recommande également de "décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe, quand cela est possible et si la température extérieure le permet".

L'eau chaude sanitaire dans les bureaux est aussi concernée. Le plan incite à réduire son utilisation "en dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (douches par exemple) et lorsque les conditions le permettent, les gestionnaires auront la possibilité d'arrêter l'eau chaude sanitaire".

Un "bonus" pour les covoitureurs

Concernant les modes de transport domicile-travail, le gouvernement veut inciter le développement du covoiturage. Un "bonus" récompensera tout nouveau covoitureur qui ira s'inscrire sur une plateforme. Parmi les autres recommandations : l'usage du train plutôt que l'avion pour les trajets professionnels de moins de quatre heures, et prendre le train et les transports en commun plutôt que la voiture, lorsque cela est possible.

Exemplarité de l'Etat

Le plan de sobriété énergétique prévoit des actions lorsque le système électrique sera en forte tension pour les administrations. Dès le passage au rouge du signal d'EcoWatt, la température du chauffage dans les bureaux sera abaissée de 19°C à 18°C et le travail en horaires décalés sera mis en place.

Le gouvernement incitera également au télétravail afin de réduire la consommation de carburant, notamment. Les agents qui emploient leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents devront rouler à 110km/h sur autoroute.

**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - 
www.capeb.fr/morbihan





BRÈVE
ÉCONOMIQUE
VOTRE EXPERT



Sobriété énergétique : le gouvernement dévoile son plan



Collectivités territoriales

Le plan de sobriété demande aux collectivités territoriales de réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public. Ainsi, "*l'extinction de lumières à certaines heures, la réduction de l'intensité lumineuse, la transition vers des éclairages LED avec pilotage automatisés*" permettrait une économie d'énergie "*de 40% à 80% dès les premiers mois.*"

L'accent est également mis sur une réduction du chauffage des équipements sportifs.



Accompagnement pour les Français

Ce plan prévoit des mesures concernant les particuliers. Un "bonus de sobriété" sera mis en place pour les ménages qui feront des économies d'énergie afin de faire baisser leurs factures.

Pour les foyers qui changeront leur système de chauffage en passant d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel, **une aide "jusqu'à 9.000 euros" est prévue.** Des aides pour permettre un reste à charge de 250 euros en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur sont également au programme, grâce au dispositif MaPrimeRénov déjà existant.

Enfin, ce plan veut permettre de mieux informer les Français sur la "météo de l'électricité" (signal EcoWatt) en partenariat avec RTE via les médias audiovisuels et radiophoniques.



Contact CAPEB du Morbihan: philippe.leray@capeb56.fr – 02 52 56 94 14



**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - 
www.capeb.fr/morbihan